



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N 4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E152479

VALABLE JUSQU'AU 10/12/2023

ÉDITÉ LE 21/09/2022

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/01/1992

Forme juridique : EI

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RM

Siret : 384 038 923 00049

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 073030194T001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 073030194T001

Situation fiscale et sociale : A jour au 17/09/2022

Raison sociale : RIVE ERIC (EI)

IMPASSE DU CHATEAU  
73420 VOGLANS

Téléphone : 04 79 54 40 40

Portable :

Site Internet :

E-mail : eric.rive@orange.fr

Responsabilité légale :

RIVE ERIC DIRECTEUR

Fax : 04 79 54 40 40

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                 | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE | 25/09/2019           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/01/2021         |
| o Radiateurs électriques, dont régulation.                               | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE  
8, RUE ETIENNE FOREST  
B.P. 298  
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.